

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIEGE.

### PORTUGAL.

Lisbonne, le 6 août. — La grande parade du 1<sup>er</sup> était commandée par le lieutenant-général Palmirim, ayant sous ses ordres le chef d'état-major Antonio Cordozo.

A Chaves, le marquis de Chaves, le comte d'Amarante, ont fait une proclamation en faveur de don Miguel; mais depuis quelques jours, on a envoyé de nouveaux commandans à Chave et à Braga.

A Estremos, la moitié du 17<sup>e</sup> d'infanterie et 80 hommes du 2<sup>e</sup> à cheval, ont déserté sous les ordres du lieutenant-colonel du 17<sup>e</sup>. Le colonel et la majeure partie des officiers sont restés. Le 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie, un bataillon de chasseurs et quelques canons sont partis le 3 pour rétablir l'ordre à Estremos.

La proclamation suivante a été répandue dans Lisbonne :

Portugais ! Par la charte que vous venez de jurer, je suis appelée à la régence de ce royaume pendant la minorité de mon auguste nièce et notre reine légitime Dona Maria da gloria. Comme première sujette, mon premier devoir est de donner une exécution prompte et vigoureuse à la sage charte constitutionnelle qu'a donnée du haut de son trône, à ses sujets portugais, mon auguste frère et notre légitime roi Don Pedro IV, dont le nom glorieux est répété avec admiration et respect dans l'Amérique, dans l'Europe et dans le monde entier.

J'exécuterai et ferai exécuter cet immortel code constitutionnel, unique planche de salut de notre existence politique : malheur à ceux qui s'y opposeront, la loi les punira sans pitié, et je serai aussi inexorable que la loi.

Faire revivre par tous les moyens possibles notre ancienne prospérité et notre gloire ; protéger les arts et les sciences ; encourager l'agriculture, le commerce et l'industrie, en un mot, employer tous les moyens nécessaires pour rendre heureuse une nation digne de l'être, tel est mon second devoir, telle est mon ambition ; je n'en ai point d'autre, Portugais, et si jusqu'à présent, comme vous le savez, j'ai sacrifié ma santé pour le bien de la patrie, je sacrifierai ma propre vie, si un tel sacrifice est nécessaire au bien de l'état. Et quel sera le Portugais digne de ce nom glorieux qui ne partagera pas de bon cœur avec sa régente ses nobles sentimens.

Portugais ! imitons nos ancêtres, et nous serons comme ils furent par leurs faits immortels, l'admiration de l'Europe et du monde ; union et obéissance aux lois et nous serons alors heureux ; et quand le gouvernement de ce royaume reviendra à notre légitime souveraine, Dona Maria da Gloria, je pourrai lui dire avec vérité et dans l'effusion de la joie la plus pure : « Madame, vous allez gouverner une nation valeureuse toujours fidèle et dévouée ; elle était malheureuse parce que le génie du mal trouva entre les Portugais un asile funeste et prolongé ; mais les sages institutions politiques que votre auguste père, notre roi, daigna nous octroyer, repoussèrent loin de nous ce monstre et établirent les plus solides fondemens de notre gloire ; j'ai élevé cet édifice de notre bonheur de tout mon pouvoir, aidée par toute la nation ; mais son affermissement était réservé à Votre Majesté. Dans le nombre des rois et reines de la Lusitanie, vous trouverez de grands modèles à imiter : lisez et méditez l'histoire vraiment héroïque de Portugal, aucune leçon ne vous sera jamais plus utile ; imitez les modèles qu'elle vous présente dans l'art difficile de régner ; imitez-les, Madame, et vous serez les délices des Portugais, et les Portugais de tout âge répéteront avec respect, gratitude et amour (*Sandades*) le nom adoré de votre auguste père et le vôtre.

Portugais ! union et obéissance aux lois ; imitons les héroïques vertus de nos ancêtres, et nous serons comme ils furent, l'étonnement et l'admiration de l'univers !

En notre palais d'Ajuda, le 1<sup>er</sup> août 1826.

Infante, régente.

### ANGLETERRE.

Londres, le 14 août. — Des ordres ont été expédiés à toutes nos colonies des Indes-orientales pour mettre à exécution l'acte du parlement, relatif au commerce avec les pays étrangers. Par cet acte, les ports de ces colonies sont fermés aux bâtimens des états qui ne placent pas les navires anglais, naviguant entre ces colonies et les états en question, sur le pied de la nation la plus favorisée.

Les états-unis d'Amérique ayant refusé de placer notre navigation sur ce pied dans leurs ports, leurs bâtimens, par conséquent, ne seront pas admis dans nos colonies des Antilles, après le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Cette interruption de commerce avec les Etats-Unis, est un événement fortuné pour les armateurs anglais qui bien certainement en tireront un bon parti.

Cet événement ne peut manquer d'être d'une très-haute importance pour les pays du nord de l'Europe qui comme les provinces de l'Amérique septentrionale, possèdent les moyens de fournir aux besoins de nos colonies des Indes-occidentales, pour ce qui regarde la farine, les bois de tonnelier et de construction, et qui sont disposés à faire le commerce avec ces colonies, aux conditions auxquelles les Etats-Unis se refusent.

— La galerie sous la Tamise a été poussée jusqu'à 60 pieds au dessous du lit de la rivière, à partir du puits. On n'a rencontré jusqu'à présent qu'une terre solide, d'un argile blématique.

— On mande de Dublin que 600 des ouvriers employés à la construction des routes, ont repris leurs travaux au prix réduit des journées, tel que le comité des secours l'a fixé.

— Un grand nombre de Portugais se sont rendus hier à l'hôtel de leur ambassadeur, M. le marquis de Palmella, pour prêter entre les mains de S. Exc. le serment à la nouvelle charte constitutionnelle que S. M. le roi a accordée aux royaumes de Portugal et des Algarves.

— D'après des lettres de Cadix, du 18 juillet, il y avait beaucoup de corsaires sur la côte de la Corogne, et le corsaire colombien *Vittoria* avait capturé plusieurs navires dans la baie de Vigo. Un de ces corsaires était entré dans le port de Muros, et en avait enlevé cinq bâtimens qui y étaient à l'ancre.

— On écrit de Paris, 11 août :

« On attache ici beaucoup d'importance à la mission du duc d'Alberg, à Londres. On dit qu'il sera suivi, peu de jours après son départ, par le prince de Talleyrand, et que ces deux personnages sont chargés par le ministère français d'une communication politique importante, dont les affaires de Portugal formeraient le principal objet. »

— Le *Courrier*, et surtout le *Times*, sont fort occupés d'une affaire dans laquelle figure une jeune personne nommée Julie Cochet d'Ouvrad, qui se dit fille de M. Ouvrad, munitionnaire, et qui ayant été condamnée à la peine capitale pour vol d'une montre, a obtenu, par les soins de M. Waithmann, la commutation de sa peine en un bannissement volontaire. Le *Times* publie toute la correspondance qui a eu lieu à ce sujet, entre M. Waithmann et M. Ouvrad, ainsi qu'entre cet officier public et le rédacteur du *Times*. Il résulte de la lettre de M. Ouvrad, que cette jeune personne lui fut présentée il a huit ans, à Montpellier, comme sa fille, sur la foi d'un acte de naissance dans lequel figure son nom comme père ; mais qu'il déclara et déclara de nouveau que cette mention ne peut provenir que « du désordre des temps où avait été fait l'acte ; désordre qui permettait à un officier public de mentionner comme père d'un enfant naturel un homme marié, vivant, et aussi connu à Paris que l'était M. Ouvrad. »

— D'après des rapports de Montevideo, du 14 mai, l'amiral brésilien y est arrivé, de Rio-Janéiro, avec deux frégates et deux superbes bricks de guerre ; il a immédiatement suspendu l'amiral Lobo, et trois capitaines sous ses ordres, qu'il a envoyé à Rio-Janéiro pour y être jugés par une cour martiale. Ces trois derniers commandaient un pareil nombre de corvettes, et sont remplacés par des Anglais, connus par leur courage et leur activité. L'amiral a pris de nouvelles mesures pour effectuer le blocus le plus strict de Buénos Ayres. Trois frégates brésiennes doivent croiser entre Montevideo et Point-Indio ; et une ligne de schooners sera embossée sur la rivière pour empêcher les navires de la remonter.

Cinq corvettes et 4 bricks, avec plusieurs petits bâtimens doivent remonter la rivière pour aller attaquer l'amiral Brown, et empêcher les approvisionnemens de bois à Buénos-Ayres. On attendait de jour à autre, de Rio-Janéiro, des bombardes pour assiéger Buénos-Ayres.

— Les journaux de New-York, reçus hier, contiennent la lettre importante qui suit, datée de Porto-Cabello (Venezuela), 20 juin :

L'état des choses est loin d'être calme ici. Hier nous avons reçu de Camana la nouvelle que le général Bermudez était en marche avec dix mille

hommes destinés pour Carthagène et qu'on attend ici sous peu. Par suite de cet avis, nos troupes ont reçu l'ordre de se rendre à Valencia, pour rejoindre le général Paez. Le château à l'entrée du port a eu une double garnison, et l'on travaille sans relâche aux forts de la Baturia, petite île, en face du château, dont les batteries défendent la partie extérieure de la ville, et empêchent l'ennemi d'y entrer dans cette direction.

On vient de recevoir une proclamation du général Paez, qui ordonne à tous les citoyens de prendre les armes. Les soldats se mettront demain en route pour Valencia, et alors les bourgeois seront obligés de faire le service dans la ville et le château. A cause des troubles, le général Paez a ordonné qu'aucun bâtiment de guerre sous pavillon colombien ne quitte ce port sans son ordre spécial; il y en a plusieurs ici. Je pense que quelque chose de sérieux se passera dans une semaine ou deux.

— L'agent de Lloyds à Carthagène (Colombie) écrit sous la date du 17 juin :

Une escadre espagnole, composée d'un vaisseau de ligne, de 4 frégates et d'une goëlette, a paru, le 12, devant ce port; elle s'est éloignée le lendemain au soir. On croit que c'est l'expédition de Cuba, commandée par l'amiral Laborde.

P. S. Cette escadre a été vue le 16, du convent de la Possa. (Le Journal du commerce de Cadix a annoncé que cette escadre bloquait Carthagène.)

Une autre lettre, en parlant de l'apparition de cette escadre devant le port de Carthagène, dit qu'on y croyait qu'elle ferait une attaque sur la ville.

#### FRANCE.

Paris, le 16 août. — C'est définitivement que MM. les conseillers se réunissent pour délibérer s'il y aura lieu à demander une convocation spéciale des chambres pour admettre ou rejeter la dénonciation de M. de Montlosier. On croit qu'alors cette convocation serait pour lundi prochain.

— Les propriétaires de la *Quotidienne* sont cités devant le tribunal de police municipale pour *tapage nocturne*, par un avocat demeurant rue Neuve-des-Bons-Enfants, qui se plaint de ce que le bruit de la presse mécanique, servant à l'impression de cette feuille, trouble toutes les nuits son sommeil. Il cite, à l'appui de son action en dommages et intérêts, le succès qu'a obtenu à Londres un procès semblable intenté par un marchand de draps à l'imprimeur qui est chargé de l'impression du *Morning-Chronicle* et de deux autres journaux.

— La cour d'assises de la Seine s'occupera le 21 de ce mois et jours suivans, du jugement d'une bande de vingt-un voleurs et recéleurs, arrêtés cet hiver dans Paris. Après cette affaire, une autre bande de dix-sept voleurs, de même espèce, sera traduite devant la même cour.

Cours de la bourse du 16 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 100 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 25 c. Actions de la banque, 2010 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 1/2. Emprunt d'Haiti, 675.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 19 AOÛT.

Dans la province de Namur, l'ouverture de la chasse a été fixée au 16 août, pour la partie située sur les rives gauches de la Meuse et de la Sambre, et au 25 du même mois pour le reste de la province.

#### INSTRUCTION DU PEUPLE.

PRACTICAL OBSERVATIONS upon the education of the people, etc.

OBSERVATIONS PRATIQUES sur l'éducation du peuple, adressées à la classe ouvrière et aux manufacturiers, par Henri Brougham, membre du parlement (1).

Il est à regretter que cette brochure, dont la popularité est telle en Angleterre qu'elle en est parvenue à sa vingtième édition, n'ait encore été traduite ni en France ni chez nous. Bien qu'elle s'adresse spécialement aux industriels de l'Angleterre, et qu'elle se présente à chaque page de la haute civilisation du pays, elle en suppose nécessairement quelques traces dans l'esprit des lecteurs, la foule de considérations pratiques, sur un si beau sujet, resserrées dans ce très-petit nombre de pages, en font une production d'une utilité si générale que nous en connaissons peu d'un intérêt plus grave pour nous et dont la lecture puisse avoir de meilleurs effets. Le spectacle d'une civilisation plus avancée, plus populaire, plus progressive que la nôtre offre sans contredit une des études les plus importantes auxquelles les esprits sérieux se puissent livrer. Il est curieux de voir dans l'écrit de M. Brougham combien d'idées, qui chez nous passeraient pour des abstractions chimériques et impraticables, ont reçu en Angleterre une exécution simple et facile. Car il est à remarquer, et c'est une circonstance qui prouve la rapidité des progrès à une certaine hauteur de civilisation, que ce qui, dans le livre de M. Brougham était purement théorique, lors de sa première édition, a déjà maintenant été mis en œuvre avec succès sur plusieurs points de l'Angleterre; et ainsi les publications les plus récentes de son ouvrage ne servent plus qu'à affermir et à étendre ce qui a été si bien commencé. Cette considération nous dispensera de faire observer ultérieurement à nos lecteurs, que ce qui dans cette brochure pourrait leur sembler d'une exécution difficile, ne serait tel à leurs yeux que par suite de notre inexpérience, de nos habitudes routinières, et de notre timidité à innover et à mettre en pratique ce que nous approuvons en théorie; toutes choses qui elles mêmes sont les conséquences de l'état si long-temps station-

(1) Publié au profit de l'école des artisans (*Mechanics institution*) de Londres.

naire ou au moins si peu progressif de notre civilisation. Nous allons nous borner à résumer le plus complètement possible les idées de M. Brougham.

La première qu'il énonce, celle à laquelle il semble attacher une importance majeure, car il la reproduit et la développe à chaque page, c'est que le peuple doit être le principal agent de l'œuvre de sa propre instruction. Là est la condition de succès de toute instruction populaire; c'est aussi celle de son utilité. Je douterais des bienfaits de l'instruction populaire, dit M. Brougham, ou au moins je la croirais entachée de grands inconvénients, si elle devait augmenter la dépendance de la classe ouvrière. Le peuple doit être la source et l'instrument de sa propre instruction; seulement on peut l'aider dans ses efforts, lever les obstacles qui s'opposent à ses progrès, et par de judicieux encouragements, faire en sorte que le goût de l'instruction, de parti et passager qu'il pouvait être, devienne durable et général. Nous verrons plus bas par quels moyens ce genre d'assistance peut s'exercer le plus utilement.

Il n'y a pas, dit M. Brougham, de classe de la société tellement occupée qu'elle ne puisse au moins consacrer de jour à autre une heure ou deux à l'utile et agréable passe-temps de la lecture; il n'y en a point de si pauvre qu'elle ne puisse au moins sacrifier quelque chose à cette instruction qui, indépendamment du plaisir immédiat qu'elle donne, est le plus sûr moyen d'améliorer les mœurs et les conditions de chaque classe du peuple. La difficulté de trouver le tems nécessaire à l'instruction est toutefois assez grande dans quelques métiers; tels sont surtout ceux qui exigent un travail fatiguant et en plein air, à cause de l'envie de dormir dès la cessation des travaux, et de la nécessité d'un sommeil plus long. Mais, par une espèce de compensation, ces occupations sont moins défavorables à la réflexion et ont une tendance remarquable à l'agrandissement des idées.

Le premier moyen qui se présente pour la propagation de l'instruction populaire, c'est l'encouragement des publications à bas prix. M. Brougham attribue la cherté des livres au peu de progrès que la mécanique a fait dans la typographie et dans les arts qui s'y rapportent (1) et à la taxe qui existe en Angleterre sur le papier (2). Se servir du papier le plus commun, servir le caractère, et surtout faire les marges très étroites, sont les seuls moyens de faire des livres qui coûtent peu. M. Brougham fait voir, par plusieurs exemples, qu'on peut réellement arriver ainsi à une diminution considérable des prix.

Les publications par livraison, dit l'auteur, conviennent admirablement à la classe qui perçoit son revenu par salaires journaliers ou hebdomadaires. Chaque ouvrier peut aisément chaque semaine épargner de 3 à 6 sous. Et on serait étonné de voir quelle instruction on peut retirer au bout de quelques tems d'ouvrages publiés par livraison de 3 sous. La vie et les essais de Franklin publiés de cette manière, en sept livraisons, ne coûtent que quatorze sous; les essais de Bacon, 8 sous; la collection des ouvrages de Cook, avec gravures, sept shillings; et les *Vies* de Plutarque, dix shillings. Toutes les semaines en Angleterre on publie, au même prix de 3 ou 4 sous, une foule de petites brochures consacrées à l'instruction du peuple. On ne saurait croire quelle masse d'idées utiles elles répandent dans la classe ouvrière; il en est qui se tirent à quatre-vingt mille exemplaires.

Il est évident que vu le peu de tems que la classe ouvrière peut consacrer à son instruction, les livres qui lui sont destinés doivent être écrits d'une manière plus élémentaire et plus sommaire que les autres. La grande majorité des ouvriers ne peut espérer de dépasser un certain degré d'instruction; le tout est pour eux d'y arriver par la route la plus aisée et la plus courte. Sans doute il s'en trouvera parmi eux qui voudront aller au-delà et qui y réussiront, mais ceux là pourront alors recourir aux livres ordinaires. Ainsi, en enseignant la géométrie aux ouvriers, il n'est pas nécessaire de les conduire pas à pas, à travers tous les détails du système entier de cette belle science; ce sera assez faire de leur apprendre la méthode de l'investigation géométrique et les propriétés élémentaires des figures. Ainsi encore, les livres qui leur apprendront la mécanique doivent compter sur des connaissances préalables beaucoup moindres, soit en géométrie soit en algèbre, qu'on n'en suppose ordinairement aux lecteurs dans les traités élémentaires de mécanique. Celui qui consacra son tems à des traités de ce genre (3), suffisamment abrégés, qui saura communiquer à ses lecteurs la méthode de raisonnement de ces sciences, qui fera connaître leurs principes les plus usuels, leurs applications les plus utiles, qui attachera par

(1) Il serait surtout à désirer qu'il se fit des progrès dans la fabrication du papier. Une diminution dans le prix du papier, résultant, soit d'une invention nouvelle, soit de nouvelles applications de la mécanique à cette branche d'industrie, serait un événement très important pour la civilisation générale.

(2) En Belgique, où les journaux sont les seules productions un peu populaires, le timbre les maintient à un prix trop élevé, comparativement à ce que le peuple, dans l'état actuel de ses lumières, veut consacrer à la lecture. Une diminution de moitié du droit de timbre triplerait bien certainement le nombre des lecteurs. Le fisc y gagnerait, les journaux aussi, et non seulement sous le rapport pécuniaire; pouvant compter sur plus de lecteurs, ils pourraient faire plus de frais et seraient rédigés par des hommes plus instruits. Le timbre, qui chez nous atteint toutes les brochures paraissant plus de deux fois par mois, empêchera aussi la naissance de ces utiles productions populaires qui, en Angleterre, où elles sont exemptes de cette taxe, viennent chaque semaine se répandre dans le peuple une quantité innombrable d'idées précieuses et de connaissances nouvelles.

(3) Parmi les sciences qui feraient le sujet de ces traités M. Brougham énumère l'algèbre, la géométrie, la mécanique, la physique, la chimie, l'histoire, la morale, le droit constitutionnel, etc. M. Brougham pense qu'il n'y a pas de raison pour en exclure la politique.

des exemples intéressants et en montrant le lien de chaque science avec d'autres branches d'instruction, celui-là aura beaucoup fait pour l'humanité, car il aura agrandi les idées et amélioré les mœurs de la classe la plus nombreuse de ses semblables, et il pourra réclamer sa grande part de gloire, ses innombrables découvertes qui ne peuvent manquer d'éclorre dans l'esprit de ces milliers d'hommes actifs vivant au milieu des applications continuelles de ces sciences qu'ils ne connaissaient pas et sur lesquels ils sont enfin appelés à réfléchir.

Une association peut toujours plus que des efforts individuels; et à cet égard une société qui se chargerait de provoquer, pour ainsi dire, la composition de ces ouvrages utiles, et d'en favoriser la publication et la distribution à très bas prix, pourrait faire beaucoup de bien. Toutefois ce n'est pas là une condition indispensable de succès. Un homme instruit et de bons sens, qui a pris la résolution de travailler à l'amélioration morale et intellectuelle de ses semblables et d'y consacrer le temps nécessaire, peut, à lui seul, se mettre à l'œuvre avec la certitude du succès, quel que soit le lieu où il se trouve, soit qu'il demeure dans une ville, où les lumières viennent se réunir dans un foyer commun, soit qu'il habite un district écarté.

*Deaux* (La suite à un prochain numéro.)

**NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.**

**Psyché enfant.** Cette figure a tous les caractères de la simplicité et de la candeur. Elle accuse à peine treize ou quatorze ans. Ingénue et timide, Psyché tient de la main droite un papillon, dont elle craint d'effleurer les ailes, et de la main gauche, elle semble le soutenir. Son attention se concentre toute sur cet unique objet. Un doux contentement anime tout ce marbre. Il est un des ouvrages les plus grecs que le sculpteur ait composés.

**L'enlèvement de Briséis.** Ce bas relief est pour ainsi dire calqué sur les vers d'Homère. Voilà les deux héros qui emmènent Briséis; ce jeune héros, dont la nudité est si complète, est Patrocle; ce guerrier, qui tourne le dos à l'action, et lève une main au ciel, comme pour le prendre à témoin de sa honte, c'est Achille. Briséis, la tête inclinée, l'air contraint, et dans l'attitude d'un regret pudique, semble accuser par son regard le guerrier qui la laisse enlever, quand il pourrait la défendre.

**Corinne.** Corinne est un nom tout poétique. En l'attribuant à cette figure, Canova n'a pas voulu nous faire supposer qu'elle fut le portrait de cette jeune Grecque, prêtresse des Muses, dont le temps n'a respecté ni les traits ni les ouvrages, mais seulement avertir qu'il avait la pensée de reproduire une de ces têtes, dont les lignes sévères et gracieuses à la fois forment, depuis Phidias jusqu'à nous, le type de la beauté.

**Dédale et Icare.** Ce groupe de Canova fut le premier qui fut exposé à Rome sous les regards des véritables connaisseurs. L'insouciance et la distraction du jeune homme contrastent habilement avec la figure du vieillard animée de toute l'inquiétude que lui inspire les dangers que va courir son fils. Cependant on a trouvé que le style général des deux figures n'était pas encore à cette élévation que Canova était destiné à atteindre.

**La religion.** Le modèle de cette statue, qui n'a jamais été exécutée, fut ébauché en 1815. C'est une des dernières pensées de l'auteur, ou plutôt une pensée qui ne fut pas la sienne; ce travail lui fut recommandé. Obligé de subir une influence étrangère, Canova a du moins tiré de son sujet toutes les ressources que le talent y pouvait découvrir. La statue qui devait avoir trente pieds de haut, a le front couronné de rayons qui semblent encore en exagérer les proportions. Ces rayons représentent la lumière évangélique s'épanchant de tous côtés sur la terre.

Tels sont les sujets des cinq planches formant la 5e. livraison de l'œuvre de Canova, publiée par M. Jobard. Nous en avons emprunté les détails aux notices qui accompagnent chaque planche. Cette livraison nous a paru exécutée encore avec plus de perfection que les précédentes; tous les amis des arts doivent applaudir à une entreprise qui reproduit avec tant de succès les ouvrages du plus grand sculpteur des temps modernes.

Le premier volume des œuvres diverses de M. Raoul, professeur à l'université de Gand, a paru depuis peu de jours. Il renferme l'excellente traduction des satyres de Juvénal avec le texte latin en regard. La collection complète des œuvres de M. Raoul sera composée de six volumes. Celui qui vient d'être imprimé à Bruges chez Bogaert-Dumortier, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la beauté du papier et des caractères.

Il vient de sortir des presses de MM. de Mat fils et H. Remy, un ouvrage imprimé avec un soin particulier, et qui a pour titre: *de la dignité de l'homme et de l'importance de son séjour ici-bas, comme moyen d'élevation morale*, dédié aux amis de la vérité sans distinction de rangs et de culte, par Edouard Duboc, avec cette épigraphe: « La vie heureuse est le fruit d'une sagesse consommée; la vie supportable d'une sagesse commencée. »

M. Larray a présenté il y a quinze jours à l'académie de médecine de Paris, un homme âgé de trente-cinq ans, qu'il a guéri, au moyen de l'application répétée de la glace, d'un anévrisme de l'artère iliaque droite, pour lequel l'opération était absolument impraticable. Il a ainsi arraché le malade à une mort certaine.

**A M. le Rédacteur du Journal MATHIEU LAENSDERCK.**

Monsieur. Permettez-moi d'annoncer par votre feuille que deux professeurs du collège royal consacrent toutes les matinées, durant les vacances, aux élèves faibles et qui ont besoin de faire des efforts, pour n'être pas retardés dans leurs études. M. Jeanne, régent de seconde, donne des répétitions aux élèves des hautes classes, et M. Gulikers, régent de sixième, aux élèves des classes inférieures. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Liège, le 18 août 1826. H. GUILLERY. Professeur de rhétorique au collège royal.

**COMMERCE.**

**BOURSE D'ANVERS, da 18 août.** EFFETS PUBLICS. — Ils sont restés dans la même situation. CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 318 p. 010 de perte; le Londres court s'est traité de 4018 à 4017 1/2, il est resté argent, le papier à deux mois a été demandé à 4014 1/2; le Paris court s'est fait à la cote d'hier, le papier à terme est rare, il a été recherché; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 17 août.** — Dette active, 51 1/4 3/4 1/2. Différée 314 7/8 1316. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 1/2 3/4 5/8. Rentes remb. 85 85 1/2 1/4. Lots d'oo. Act. soc. com. 82 1/2 83 1/2 82 1/2 1/6.

**ENIGME.**

Un mot latin donne mon nom,  
Et le prêtre souvent le prononce à l'office.  
Dans une double acception  
Je vais m'envelopper sans ruse ni malice.  
Objet de pur amusement,  
Au village ignoré, l'on ne trouve qu'en ville  
Des gens qui par désaveuement  
De moi se font un jeu... Mais chut, changeons de style.  
Je suis de diverses couleurs;  
Mais plus communément on me voit noir, ou rose,  
Et si mes dehors sont trompeurs  
A ma simplicité j'en rapporte la cause.  
Quiconque me porte sur soi,  
A nécessairement une étrange figure.  
C'est la nuit qu'on se sert de moi:  
J'ai donné lieu sans doute à plus d'une aventure;  
Mais quand on m'occupe le jour  
C'est dans autre sens, et sous une autre forme.  
Une prison fait mon séjour:  
J'ai nombre de sujets qui portent l'uniforme.  
Dans la mêlée ils sont égaux:  
Voyez-les s'agiter: puis après le repos,  
Défiler à l'appel en ligne irrégulière.

Le mot du dernier logogryphe est *Marbre*.

**VILLE DE LIÈGE.**

Les bourgmestre et échevins informent que le conseil de régence ayant modifié le cahier des charges pour la réparation du chemin de la Boverie jusqu'aux Vennes et pour la construction de deux digues, ils procéderont de nouveau à la salle de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, le vendredi 25 août courant, à midi précis, à l'adjudication aux rabais desdits travaux. Les amateurs peuvent voir les conditions au secrétariat de la régence, tous les jours dans la matinée. — A l'Hôtel-de-Ville, le 18 août 1826.

Le bourgmestre, Chev. DE MÉLOTTE D'ENVOZ.

TAXE DU PAIN DU 19 AOUT.	{	Seigle . . . c <sup>t</sup> 14
		Ménage . . . » 20
		Blanc . . . » 28

Cette taxe est la même que celle de la semaine dernière.

**TEMPÉRATURE DU 19 AOUT.**

A 9 h. du mat., 16 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 24 d. au-dessus.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**ENSEIGNEMENT MUTUEL de Liège, cour des ex-Mineurs.**

**PROSPECTUS.**

J'ai l'honneur de renouveler au public que mes cours d'instruction, pour les deux sexes, sont ainsi partagés:

1. De 8 heures du matin jusqu'à onze.
2. De 11 heures jusqu'à 12 1/2; langue hollandaise ou le dessin, par deux professeurs adjoints.
3. De 1 1/2 à 4 heures de relevée.
4. De 5 à 7 heures du soir.
5. De 7 à 9 1/2, pour les ouvriers.

Ces cours sont en pleine activité, et à compter du 21 courant la salle d'étude sera éclairée.

L'école gratuite des petites filles indigentes est déjà fréquentée par 55 élèves.

Le total des élèves de cet établissement est fixé à 402.  
Le mensuel des élèves payans est fixé à 47 cents.

Je donne gratuitement, dans mes trois classes, papier, encre, plumes, etc., mais les cahiers restent dans l'établissement, pour être présentés à l'examen des visiteurs.

Salut et respect,  
J. P. Du FLOS, directeur-professeur. (895)

**GRANDE SALLE A JUPILLE.**

La veuve Franck, a l'honneur d'annoncer au public qu'aujourd'hui dimanche, elle donnera BAL en son domicile, à Jupille. On y vendra bon vins et liqueurs, à juste prix. (868)

**GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVERIE.**

BAL dimanche prochain 20 du courant.  
Le soir il aura grande illumination. (887)

Aujourd'hui GRAND CONCERT, à la grande Allée-Verte, chez la veuve BOLSEÉ, faubourg Vivegnis, n. 298.

N. B. Il y aura GRAND DIVERTISSEMENT à l'autre maison, n. 302. (871)

BAL aujourd'hui dimanche et lundi, chez Hamal, faubourg Vivegnis. (891)

Aujourd'hui GRAND BAL champêtre, à la Comète, faubourg Vivegnis.

Franck, rue Ste. Ursule, n. 910, au Cœur d'or, à Liège, vient de recevoir des écrevisses de mer et harengs nouveaux. (780.)

Deribeacourt, rue Nenvice, au Sauveur, achète couronnes Louis légers et toutes monnaies quelconques.

A vendre du bon vinaigre de vin blanc d'Orléans, à 25 cts. le litre, chez F. Leroy, pied de Pierreuse, n. 344. (892)

(257) A vendre une herline de rencontre. S'adresser chez M. Vanderzypen, carrossier, rue Puits-en-Sock, n. 503.

Les soussignés, inventeurs d'un nouvel instrument pour l'extirpation des cors aux pieds et dont l'usage ne cause aucune douleur, comptant séjourner encore quatre jours de plus en cette ville qu'ils ne se l'étaient proposé, vu le grand nombre de commandes dont on a bien voulu les honorer, s'empresent d'en donner connaissance au public, en se recommandant de nouveau à sa bienveillance. Le prix d'un de ces instrumens, auquel est joint une instruction pour l'usage, est de 1 fl. 50 cents P. B.

J. C. WILLER, chirurgien Suisse.  
Et MAYER, de Nierenstein.

Logés hôtel de la Pommelette, chez Ubags.

( ) Mardi, 29 de ce mois, à 3 heures de relevée, le notaire Pâque, exposera en vente aux enchères, en son étude rue Saint-Hubert, à Liège, trois pièces de terre, situées en la commune d'Alleur; savoir:

- 1° Une de 98 perches 985 palmes.
  - 2° Une de 65 perches 391 palmes.
  - 3° Et une de 78 perches 470 palmes, en lieu dit Fond d'Ans.
- Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

Le 30 août 1826, à neuf heures du matin, il sera vendu aux enchères par le ministère de Me. Meunier, notaire à ce commis, et pardevant M. le juge de paix du canton de Ferrière, au lieu ordinaire de ses séances audit Ferrière, 87 perches environ de terre et prés, en neuf pièces; deux petits bois de quelques perches, une petite maison et partie de bâtiment. Le tout sis à Ferrière.

S'adresser audit notaire et au bureau de la justice de paix pour connaître les conditions. (890)

(252) On fait savoir qu'en vertu de deux jugemens rendus sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, sous les dates du premier février et premier mars 1825, il sera procédé, à la requête de M. Léonard Bottin et autres co-propriétaires indivis, le mardi douze septembre 1826, à dix heures du matin, devant M. Bouhy, juge de paix de cette ville de Liège, quartiers du Sud et de l'Ouest, en son bureau, rue Platte-Pierre, par le ministère de Me. Boulanger, pour ce commis, à la vente aux enchères des immeubles dont la désignation suit; savoir:

Premier lot. Une pièce de terre contenant 43 perches 594 palmes, située en lieu dit Lamay, commune de Grâce-Montegnée.

2° Lot. Une dito contenant 87 perches 188 palmes, située dans la commune de Hollogne-aux-Pierres.

3° Lot. Deux pièces de terre, l'une contenant 17 perches 439 palmes, l'autre 30 perches 515 palmes, situées dans ladite commune de Grâce-Montegnée.

4° Lot. Une prairie contenant 34 perches 875 palmes, située dans la commune de Grâce-Montegnée, au lieu dit Lairesse.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix, chez Me. Servais, avoué, et en l'étude dudit notaire.

Les joignans et aboutissans de ces immeubles y sont désignés.

( ) *Vente d'immeubles sur adjudication volontaire.*

Le samedi 26 août 1826, à deux heures de relevée, chez les frères et sœur Discry, aubergistes à Engis, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère du notaire Delvaux, résidant Place-Verte, à Liège, une belle ferme provenant des Stiennon, située en la commune d'Engis, à proximité de la grande route de Liège à Namur, canton de Hollogne-aux-Pierres, province de Liège, consistant en bonne maison pour le fermier et en bâtimens d'exploitation bâtis en pierres; et en trente-un bonniers métriques de jardin, verger, garnis d'arbres à fruits, bonne terre arable, et bois. Les enchères seront d'abord reçues sur la masse, ensuite sur le détail. Le prix devra se payer en huit termes égaux, un huitième chaque année avec l'intérêt à quatre pour cent; les premiers 15 jours après la transcription.

( ) *Vente d'immeubles sur adjudication volontaire.*

Le lundi 28 août 1826, à dix heures du matin, chez le Sr. Jacques Joseph Bastin, propriétaire, demeurant à Berneau, il sera vendu par le ministère du notaire DELVAUX, résidant Place-Verte à Liège, au plus offrant et dernier enchérisseur, vingt trois pièces de prairie, terres arables de première classe, situées dans le village et belle campagne de Berneau, canton de Visé, arrondissement de Liège; sur le chemin de Verviers à Maestricht, contenant environ quinze bonniers du royaume, les enchères seront d'abord reçues sur la masse, ensuite sur chaque pièce.

S'adresser audit notaire DELVAUX.

( ) La vente de la maison, rue derrière St-Jacques, n. 485, à Liège, n'ayant pas eu lieu le 31 juillet dernier, sera réexposée le 31 août courant par le ministère de Me Libens, notaire en présence de Me Bouhy, juge-de-paix en son bureau, rue Plattes-Pierres. S'adresser pour connaître les clauses et conditions en l'étude dudit notaire ou chez M. le juge-de-paix.

A vendre au pont de Visé, chez madame de Brognier, un cheval de selle, superbe, très fin, race étrangère. (872)

Agence-d'affaires, rue derrière la Magdelaine, à Liège.

Jean-Bapte. LARDINOIS, se recommande de nouveau à la bienveillance de ses concitoyens. Il continuera d'apporter dans ses opérations, probité, zèle et activité. Il rédige non-seulement mémoires, pétitions, déclarations de succession, etc.; mais encore tout écrit quelconque, en se conformant aux lois de la morale, de la religion, et aux convenances sociales. Comme ci-devant, il sera l'auxiliaire des transactions et opérations tant commerciales que financières. — On lui demande 4000 florins en rente perpétuelle à 4 pour 100: l'hypothèque est de triple valeur. — Il a des capitaux à placer, depuis 1000 florins jusqu'à 3000, etc. (873)

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces, et nouveautés de Lyon; à prix fixe de fabrique, chez D. BEYRE fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont d'Ile. (103)

( ) A vendre à des conditions favorables à l'acquéreur, même contre capitaux constitués, la maison agréable que j'occupe actuellement près Ste. Croix, numéro 867, et la joignant. J. J. FRÉSART. (875)

(240) *Vente d'une ferme patrimoniale.*

Lundi 4 septembre 1826, aux deux heures de relevée, chez Demblon, à Battice, les héritiers testamentaires des demoiselles Beauprez, feront vendre aux enchères par le ministère de Maître Halleux, notaire à Battice.

Une belle ferme dite la cour Beauprez, près du village de Charneux, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, avec les biens-fonds en prairies de première classe y attachés et annexés d'une contenance de sept et un quart bonniers P. B.

En cas de non vente, on procédera au louage.

S'adresser au soussigné pour connaître les conditions.

HALLEUX, notaire.

( ) Le jeudi, 24 août 1826, à 10 heures du matin, les héritiers de la veuve Mottet, réexposeront en vente publique et sans remise, par le ministère de Me Bertrand, notaire à ce commis, et pardevant M. le juge-de-paix, du quartier de l'onest, en son bureau, rue Plattes-Pierres, une maison en très-bon état, propre au commerce, située à Liège, rue St-Séverin. S'adresser audit notaire.

(186) *VENTE D'IMMEUBLES.*

Les syndics définitifs à la faillite du sieur Jean Spirlet, ci-devant négociant à Liège, autorisés par M. le juge commissaire agissant concurremment avec M. Spirlet, fils, bourgmestre d'Olne, informent le public que le mercredi 23 août 1826, deux heures de relevée, ils feront vendre aux enchères par le ministère des notaires Deheve et Bertrand, devant M. le juge de paix du quartier nord de cette ville, à ce délégués.

1° Une grande maison à porte cochère, située rue Féronstrée à Liège, n° 596, construite à neuf et distribuée régulièrement en grand nombre de pièces, avec des beaux greniers et des caves très-vastes, cour, magasins, pompes, remise et écurie pour quatre chevaux, avantageusement placée pour tout commerce, industrie ou profession.

2° Une belle maison de maître, vis-à-vis de Fraipont, commune d'Olne, avec jardin légumier, jardin d'agrément et bouquet ornés et bien plantés, de l'étendue de cinquante deux perches environ, longeant d'un côté la nouvelle route de Verviers et de l'autre la rivière de la Vesdre.

Cette maison très-solide, étant agréablement située pour la campagne et pour le commerce, peut également servir à une fabrique, réunissant des vastes magasins, citerne à l'huile bien doublée, remise, écurie pour huit chevaux, et toutes aisances.

Plus la ferme y contigue, récemment construite avec toute solidité, consistant en bonne maison de fermier, les bâtimens suffisans à l'exploitation et environ trize bonniers métriques P. B. de jardin, vergers bien fournis, prairies et terres de bonne production.

3° Une petite maison de chasse avec légumier, verger de dix sept perches contigues, au même lieu, près de la nouvelle route et 24 bonniers de bois adjacens.

4° 56 perches de prairies à Havgégné sous Fraipont.

5° Et cinq florins soixante-sept cents de rente bien constituée à Liège.

Les objets compris dans les nos 2 et 3 seront exposés séparément et puis réunis, la vente aura lieu dans la maison indiquée rue Féronstrée, n° 596 à Liège.

S'adresser pour voir la maison de Liège, chez M. Elias, place St-Lambert, n° 10, pour celles de Fraipont, chez les enfans André, tenant la ferme, et pour connaître les clauses de la vente, auxdits notaires l'un et l'autre dépositaires du cahier des charges.

(254) On demande une fille de boutique ayant servi dans cette ville et munie de bons certificats. S'adresser à M. J. A. NATALIS, Chaussée-des-Prés, n. 1389.

Une demoiselle de la campagne, munie de bons certificats sachant lire et écrire, peut se présenter pour être employée dans une maison de commerce. (894)

S'adresser au bureau de cette feuille.